

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0017225

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10094 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KOURT KHA比ja

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 06 32 45 30 93 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : KOURT KHA比ja Age :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

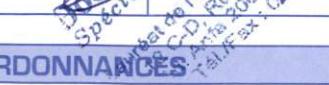
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 27/01/2019 Le : 23

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/5/23			2000	    

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	27/05/23	131.40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

Docteur Fouad BOUMAHDI
Spécialiste en Médecine Physique et de Réadaptation

Lauréat de l'Université René Descartes, Paris
Ancien Médecin Colonel, Hôpital Militaire Med V, Rabat
Ancien Médecin Attaché des Hôpitaux de Paris

Diplôme des Universités Paris VI, VII et XII en :

Posturologie Clinique et Instrumentale
Réadaptation Cardiaque et Musculaire à l'Effort
Médecine et Biologie du Sport, Traumatologie du Sport
Podologie Médicale, Appareillage Orthopédique
Médecine Orthopédique & Manuelle
Neurophysiologie & Urodynamique
Inscrit sous le N° 11 154 - NIP 091037835
ICE : 00 175 00 46 0000 77



Casablanca, le : 22/5/2023

Mr. Fouad Khadry

- Qing (03) jeans de
réadaptation en tissu
- 21/05/2023
- Docteur Fouad

Docteur Fouad BOUMAHDI
Spécialiste en Médecine Physique
et de Réadaptation
Rue Abou Hassan Al Achaari
Casablanca - 20000

Cabinet Casa Anfa de Médecine Physique & Réadaptation (CCAMPR)

12C - 12D, Rue Abou Hassan Al Achaari, Angle Bd. Anfa Commune de Sidi Belyoute - 20180 Casablanca, Maroc
Tél.: 00 212 5 22 27 68 85 / 00 212 762 16 04 41
E-mail : ccamp@gmail.com / drboumahdif@gmail.com

Docteur Fouad BOUMAHDI
Spécialiste en Médecine Physique et de Réadaptation

Lauréat de l'Université René Descartes, Paris
Ancien Médecin Colonel, Hôpital Militaire Med V, Rabat
Ancien Médecin Attaché des Hôpitaux de Paris

Diplôme des Universités Paris VI, VII et XII en :

Posturologie Clinique et Instrumentale
Réadaptation Cardiaque et Musculaire à l'Effort
Médecine et Biologie du Sport, Traumatologie du Sport
Podologie Médicale, Appareillage Orthopédique
Médecine Orthopédique & Manuelle
Neurophysiologie & Urodynamique
Inscrit sous le N° 11 154 - NIP 091037835
ICE : 00 175 00 46 0000 77



Casablanca, le : 27/5/23

Mr KOURTO Khadja

105.20

1^{er} Gapaud 25



22.20

2nd Casablanca



131.40

1^{er} Casablanca

X 117



Docteur Fouad BOUMAHDI
Spécialiste en Médecine Physique
et de Réadaptation
Rue Abou Aicha Al Achaari
Casablanca - 20000

LOT 224652
EXP 10/25
PPV 109DH20

Cabinet Casa Anfa de Médecine Physique & Réadaptation (CCAMPR)

12C - 12D, Rue Abou Hassan Al Achaari, Angle Bd. Anfa Commune de Sidi Belyoute - 20180

Tél.: 00 212 5 22 27 68 85 / 00 212 762 16 04 41

E-mail : ccampr@gmail.com / drboumahdif@gmail.com

PPV:22DH20
PER:04/25
LOT:M1253

